



Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours » - 2024

Synthèse des échanges de la réunion du 10 juillet 2024

Tenue à la salle des Fêtes de Mondragon à 9h00

Personnes présentes :

NOM	STRUCTURE
ALBARELLO Stéphanie	CCRLP
BEUCAMP Martial	Société de Pêche de Mondragon / représentant de la Fédération de Pêche du Vaucluse
BRUSSON Romain	CNR
CROQUET Virginie	OFB
GODAIS Bruno	Conseil Départemental du Vaucluse
GORCE Magali	Parc naturel régional de Camargue
JACOB Lionel	Naturaliste LPO / FNE / Les Amis du Viviers
LAFOLIE Christine	DDT 84
LANDRU Grégoire	CEN PACA
LEBEGUE Jean	Mairie de Mondragon
MONCY Bryce	Société de Chasse St Hubert Mondragon
MOUILLERON Camille	Région SUD
ROMANINI Bruna	OFB
SABRAN Cyrille	COGard
SCHAEFFER Lucie	Parc naturel régional de Camargue
VELLU Anthony	Société de Chasse St Hubert Mondragon
ZAMBLERA Maïlys	DREAL PACA

Personnes excusées :

NOM	STRUCTURE
BEAUME Stephanie	ONF
BERTOLINI Jacques	Mairie de Saint-Alexandre
BUCHET Élise	CRPF Occitanie
DEFONDS Laurence	CCRLP
DIQUELOU Pascale	Département du Vaucluse
ESTELLE Gérard	Mairie de Vénéjan
GARCIA Juan	Mairie de Lamotte-du-Rhône

MARTY Vincent	OFB
MATEU Sylvain	DDTM 30
MAURY Marc	CEN PACA
PETIT Yohan	CBNmed
SEGAL Valère	Mairie de Pont-Saint-Esprit
SIBE Viviane	Chambre d'Agriculture du Vaucluse
ZILIO Anthony	Mairie de Bollène

Points à l'ordre du jour de la séance :

- 1) Présentation succincte du réseau Natura 2000 et du site « Marais de l'Île Vieille et alentour » : contexte, historique, enjeux.
- 2) Actualités sur la gestion des sites Natura 2000 : loi 3DS et renouvellement de la convention d'animation
- 3) Bilan succinct de l'animation 2023/2024 et perspectives pour l'animation 2025
- 4) Zoom sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »
- 5) Présentation de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon par l'OFB
- 6) Visite de terrain au lieu-dit « Plateau de la zone d'études » de la RNCFS de Donzère Mondragon



Le document présenté lors de la réunion est disponible au lien suivant : <https://pnr-camarque.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressources-sites-rhodaniens>

Introduction

En tant qu'élu de la commune de Mondragon et Président du Comité de Pilotage, Jean Lebègue accueille l'ensemble des participants à la réunion et les remercie de leur présence.

Le territoire à l'interface de Bollène, Pont-Saint-Esprit et Mondragon bénéficie d'un double classement Natura au titre des deux directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ».

Le site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours », classée en Zone de Protection Spéciale (ZPS) par la directive « Oiseaux », est animé par le Parc naturel régional de Camargue depuis 2016. Il a été désigné pour sa qualité de halte migratoire au sein de l'axe de migration du Rhône.

Le site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours » s'étend sur le territoire de 6 communes : Mondragon, Bollène, Lamotte du Rhône, Vénéjan, Saint Alexandre et Pont St Esprit et sur 2 départements (Gard et Vaucluse) et 2 régions (PACA et Occitanie).

L'animatrice présente le réseau Natura 2000 et les enjeux du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours ».

Actualités sur la gestion du site et conventions d'animation :

Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région depuis le 1^{er} janvier 2023 (loi 3DS) :

La loi 3DS (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, adoptée en février 2022) a permis un transfert de compétences sur Natura 2000 des services de l'Etat aux Régions à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les sites uniquement terrestres.

Ainsi, le suivi administratif du site Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentours » est maintenant assuré par les services de la Région Sud.

La mise à jour des Documents d'Objectifs, modifications des périmètres et l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000 reste à la charge des services de l'Etat (DREAL et DDT).

Renouvellement de la convention d'animation pour la période 2025/2027 :

La convention d'animation actuelle (2023/2024) prenant fin au 31/12/2024, il est nécessaire de déposer une demande de subvention pour la prochaine période d'animation 2025/2027 avant la mi-octobre. Le Parc naturel régional de Camargue se porte candidat pour continuer l'animation du site pour cette période.

Un vote des collectivités est normalement nécessaire pour valider la candidature du Parc de Camargue en tant que structure animatrice, cependant seule la commune de Mondragon est représentée par ses élus à ce COPIL. Ainsi une consultation par mail a été réalisée à la suite du COPIL.

Résultats de la consultation :

La commune de Mondragon s'est exprimée favorablement au maintien du Parc naturel régional de Camargue comme structure animatrice du site Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentours » lors du COPIL.

A ce jour les communes de Saint-Alexandre, Vénéjan et la Communauté de Communes Rhône Lez Provence ont également répondu positivement par consultation électronique.

Bilan succinct de l'animation 2023/2024 :

L'animatrice présente un bilan succinct de l'animation réalisée en 2023 et mi-2024. Le rapport d'activité, plus complet, est disponible au lien suivant : <https://pnr-camargue.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressources-sites-rhodaniens>

L'animatrice revient sur la réunion de concertation qui s'est tenu le 16/04/2024 à Barbentane et qui a réuni tous les acteurs des trois sites Natura 2000 Rhodaniens. Cette réunion avait pour objectif de réaliser un bilan à 10 ans de l'animation des sites Rhodaniens, et de permettre l'expression de perspectives d'action.

Plusieurs points positifs sont ressortis de cette réunion notamment le partenariat avec le CEN PACA, la mairie de Mondragon et la CCRLP pour la gestion de l'ENS de l'île Vieille, les missions de sensibilisation (sorties nature, accueil de scolaires) et le rôle global d'animation territorial réalisé grâce au réseau Natura 2000.

Des points d'amélioration ont également été cités, notamment l'absence de panneautique le long du fleuve permettant de présenter le site Natura 2000 et la légèreté réglementaire du dispositif. A titre d'exemple le classement en site Natura 2000 du Rhône ne permet pas d'éviter les coupes en ripisylve.

Échanges concernant l'absence de panneautique :

Virginie Croquet (OFB) abonde sur la question de l'absence de panneautique qui ne permet pas de mettre en valeur le site Natura 2000.

Maily Zamblera (DREAL PACA) répond qu'il a été décidé pour la prochaine convention d'animation de concentrer les budgets disponibles sur la réalisation d'une étude nécessaire à la modification des périmètres Natura 2000.

Échanges concernant les coupes en ripisylve :

L'animatrice précise que ce sujet est malheureusement traité lors de tous les Comités de Pilotage, et que les échanges avec les élus, partenaires et particuliers le long du site facilitent une intervention plus rapide de sa part lors de l'observation d'une coupe.

Christine Lafolie (DDT84) précise que des outils plus restrictifs comme l'APPHN ne permettent également pas d'annuler totalement le risque de coupe et donne l'exemple de l'AAPHN du vieux Lez qui a souffert de 2 coupes de sa ripisylve.

Virginie Croquet (OFB) précise toutefois que le classement en site Natura 2000 peut permettre de faciliter la constatation des actes de dégradation pour les agents assermentés.

Lionel Jacob (LPO/FNE) répond qu'il est parfois nécessaire de limiter et surveiller les accès aux espaces naturels pour leur préservation.

Romain Brusson (CNR) répond qu'il peut également être difficile de qualifier les actes de malveillance, et que le développement de la filière Bois-Énergie ajoute une pression supplémentaire sur les ripisylves. Il répond également que la présentation de Natura 2000 comme un outil « peu réglementaire » n'est pas forcément une bonne chose.

L'animatrice répond qu'il est malheureusement nécessaire d'adapter parfois le discours de présentation de Natura 2000 informer et convaincre.

Perspectives 2025 :

Mise en place d'un Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par points d'écoute sur le secteur de Pont-Saint-Esprit :

Virginie Croquet (OFB) répond que ce suivi permettra de comparer et croiser les données avec celles produites sur la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon.

Zoom sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentours »

L'animatrice présente ce projet de modification du périmètre de la Zone de Protection Spéciale « Marais de l'Île Vieille et alentours » qui permettrait le classement de tout le linéaire du Rhône Aval depuis

Mondragon jusqu'à Arles au titre de la directive européenne « Oiseaux ». Ce projet a déjà été validé par le Comité de Pilotage en 2022.

Échanges concernant les projets de modification des périmètres Natura 2000 :

Un participant demande si les projets de modification des périmètres des sites en directive « Habitats » et « Oiseaux » sont réalisés dans le même temps ou séparément.

L'animatrice répond que ces projets sont réalisés séparément, afin de ne pas perdre de temps pour le site en directive « Habitats » (« Rhône Aval ») pour lequel de forts enjeux nécessitent un classement rapide, mais que le travail de concertation réalisé pour le site « Rhône Aval » permettra de faciliter et d'accélérer le travail pour le site en directive « Oiseaux », notamment les étapes de concertation.

Elle précise également que le travail pour l'extension du site « Rhône Aval » (directive Habitats) a été retardé à la suite de l'ajout d'un secteur à très fort enjeu sur la commune de Pujaut réalisé en 2021.

Lionel Jacob (LPO/FNE) demande s'il est toujours possible d'ajouter un nouveau secteur dans le cas de la découverte d'un nouvel enjeu, et regrette que le temps administratif de gestion de ces modifications de périmètres soit si long.

L'animatrice répond qu'il n'est pas prévu de modifier à nouveau le tracé car chaque modification nécessite une concertation, et donc retarde la modification effective du périmètre du site.

Maïlys Zamblera (DREAL PACA) ajoute qu'au-delà de la gestion administrative c'est bien la concertation qui prend le plus de temps lors de la modification d'un périmètre Natura 2000.

Virginie Croquet (OFB) regrette le manque de réactivité quant à la mise à jour des périmètres de protection réglementaires au regard des évolutions parfois rapides de la connaissance et des pressions.

Présentation de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon par l'OFB et visite de terrain

Virginie Croquet (OFB) présente la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon. Cette présentation se poursuit par une visite de terrain sur le lieu-dit « Plateau de la zone d'études ».

Les sujets abordés lors de cette visite de terrain sont les suivants :

- Historique de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère Mondragon)
- Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif (troupeaux de vaches Galloway et juments Prjevalski) ;
- Travaux de création et d'entretien de mares temporaires ;
- Contexte relativement anthropisé de la Réserve (Canal de Donzère Mondragon, lignes hautes-tension) et partenariats développés avec la Compagnie Nationale du Rhône et l'entreprise RTE (Réseau de Transport de l'Électricité).



Figure 2: Visite de terrain de la RNCFS à la suite du COPIL du site Natura 2000 "Marais de l'Île Vieille et alentours" - 10/07/2024



Figure 1 : Visite de terrain de la RNCFS à la suite du COPIL du site Natura 2000 "Marais de l'Île Vieille et alentours" - 10/07/2024